



- Zonage**
- UA - Noyaux historiques du hameau de Garnes et du bourg de Senlissey
 - UAa - Noyaux historiques composés autour de la place de l'église (bourg de Senlissey) et de la place verte (Hameau de Garnes)
 - UB - Extensions récentes à vocation d'habitat
 - UH - Secteur d'habitat bordant des espaces naturels et forestiers, marquant la limite de l'urbanisation
 - UHa - Secteur d'habitat dans un secteur de covisibilité existant avec l'église et à recréer avec le Château
 - 1AU - Zone à urbaniser destinée à accueillir de l'habitat
 - A - Zone agricole
 - Ap - Zone agricole protégée
 - AX - Correspond à une zone d'activité mixte existante
 - N - Zone naturelle
 - Np - Zone naturelle protégée
 - Ne - Terrains sportifs et installations publiques en zone naturelle
 - Nj - Fonds de jardins situés à l'arrière du front bâti du bourg de Senlissey

- Massif boisé de plus de 100 hectares**
- Lisière du massif boisé de plus de 100 hectares
 - Bande de 50 mètres de protection du Massif boisé de plus de 100 hectares
 - Site urbain constitué (SUC)

- Enjeux patrimoniaux et paysagers**
- Point de vue à protéger, à mettre en valeur (L 151-19 du CU)
 - Éléments de paysage (bâti et espaces), de patrimoine, point de vue, à protéger, à mettre en valeur (L 151-19 du CU)
 - Jardins protégés (L 151-19 du CU)
 - Élément de patrimoine (murs) à conserver (L 151-19 du CU)
 - Arbres à conserver au titre du L 151-19 [72]

- Espaces de projet**
- Voies et sentiers piétonniers à conserver et à créer (L 151-38 du CU)
 - Emplacement réservé
 - Changement de destination possible au titre du L 151-11 du CU

- Protection des continuités écologiques et de la trame verte et bleue**
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue protégés au titre du L 151-23 du CM
 - Arbres à conserver au titre du L 151-19
 - Mare protégées au titre du L 151-23 du CU (Source : Pnr HVC)
 - Limite de constructibilité dans une bande de 10 mètres de part et d'autre du Ru des Vaux et de son bras mort
 - Surfaces en eau protégées au titre du L 151-23 du CU (source : Pnr HVC)
 - Élément de patrimoine à protéger, à mettre en valeur (L 151-19 du CU)
 - Espace boisé classé
 - Jardins protégés (L 151-19 du CU)
 - Zones humides avérées protégées au titre du L 151-23 du CU (Source : SAGE Orge Yvette, 2017)

- Autres informations**
- Secteur affecté par le bruit de la RD906

- Cadastre (Source : DGFIP 2025)**
- Parcelles
 - Bâti
 - Limites communale